



## Position française sur FP10 : des propositions pour démocratiser le programme de recherche

### Préambule :

À la mi-septembre, la France publiera son positionnement sur le futur programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (FP10) pour la période 2027-2034.

La définition des thématiques de recherche est déterminante pour l'avenir de nos sociétés. Les orientations de recherche d'aujourd'hui forgent en effet le quotidien du monde de demain. Alors que ces choix impactent et concernent tous les citoyen·nes, ceux-là n'ont actuellement que peu d'outils pour participer à la programmation de recherche d'une part, aux projets de recherche d'autre part. Les citoyen·nes et la société civile non marchande sont très marginalement représenté·es parmi les bénéficiaires des précédents FP ou pas représenté·es du tout pour la production des recommandations pour le prochain FP. Ainsi, le « high-level group » présidant au destin du futur FP10 ne comprend aucun membre de la société civile non marchande.<sup>i</sup>

### Propositions :

Le fonctionnement actuel de la recherche en Europe nécessite une rénovation démocratique. À l'heure où la négociation des choix de recherche et des options technologiques se joue entre responsables scientifiques, hauts fonctionnaires et entreprises, Sciences Citoyennes et Horizon TERRE font le pari d'ouvrir le débat à l'ensemble des citoyen·nes dans une démocratie incluant les choix scientifiques. Nous proposons de nouvelles formes délibératives pour allouer les efforts publics entre différents domaines de recherche. Nous appelons également à sortir la production des savoirs des espaces confinés des institutions spécialisées, en s'appuyant sur les savoirs extra-universitaires (les savoir-faire, savoir-vivre, savoirs organisationnels, traditionnels, expérientiels, autochtones, etc.). Sciences Citoyennes et le collectif Horizon TERRE proposent un plan d'action disruptif, aligné avec les préoccupations de la société civile<sup>ii</sup> :

- 1) **Démocratiser la programmation de recherche en instituant un cadre ouvert et participatif par le biais d'une convention citoyenne<sup>iii</sup>.** Constituée de citoyen·nes tirés au sort, elle définirait dans un premier temps les priorités stratégiques du programme, puis sélectionnerait dans un second temps les défis sociétaux à traiter dans le futur FP10, ainsi que les futures missions. Un comité de pilotage (COFIL) s'assurerait de l'objectivité du processus et agirait pour la formation des citoyen·nes en faisant intervenir des expert·es reconnu·es aux points de vue contradictoires. Pour avoir du sens, la convention citoyenne aura besoin de garanties : nous proposons de rendre ses avis prescriptifs sur au moins 10% du budget de recherche<sup>iv</sup>.
- 2) **Donner les moyens au tiers-secteur scientifique<sup>1</sup> (la société civile non marchande) de collaborer avec le monde académique en érigeant un 4<sup>e</sup> pilier nommé « Citizens for Societal Challenges ».** Cette nouvelle structuration assurerait aux représentant·es de la société civile (associations, syndicats, organisations, etc.) un poids suffisant pour disposer d'une voix au chapitre dans la construction des savoirs. Dans les faits, ce pilier concentrerait 10% du budget total pour mener à bien des projets de recherche participatifs (édifiés et réalisés conjointement par des chercheur·es et des associations à toutes les étapes du processus de recherche<sup>v</sup>) sur les thématiques des défis sociétaux. Les critères et jurys d'évaluation seront spécifiques pour ce pilier, afin de prendre en compte les particularités de ce type de recherche en termes d'objectifs et de méthodologies.

---

<sup>1</sup> Le tiers-secteur scientifique est constitué d'initiatives de la société civile dans lesquelles les citoyen·nes, des militant·es associatifs ou syndicaux, des usages, des praticien·nes construisent collectivement des connaissances qui leur sont nécessaires. Il comporte une grande diversité de structures, d'objectifs, de moyens et de pratiques.

<sup>i</sup> Comme pour la préparation d'Horizon Europe, [un groupe d'experts \(le High Level Group / HLG\) a été désigné pour formuler un rapport-guide visant à orienter la Commission européenne dans ses décisions](#). Ce rapport, attendu pour octobre 2024, constituera une des voix si ce n'est la voix la plus influente dans l'élaboration du programme FP10. À l'instar du précédent groupe d'expert-es présidé par Pascal Lamy, le nouveau groupe dirigé par Manuel Heitor, ancien ministre portugais de la recherche, n'échappe pas à certaines critiques concernant son fonctionnement.

Parmi les propositions déjà portées par le HLG, certaines sont louables, telles que l'amélioration des carrières dans la recherche et le maintien de l'objectif d'un investissement de 3 % du PIB européen dans ce secteur d'ici 2030. Cependant, la plupart des propositions émanant du HLG restent inconnues, car les réunions se déroulent à huis clos et aucun compte-rendu public n'est diffusé. Cette opacité va à l'encontre des engagements de la Commission en matière de transparence des travaux.

Un autre problème majeur réside dans le manque de légitimité démocratique du groupe, dont les membres sont sélectionnés plutôt qu'élus, et porteurs d'une certaine vision de la recherche. À titre d'exemple, un tiers du HLG est composé de chefs d'entreprises dans des domaines technologiques, un autre tiers travaille dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Leur vision spécifique sur la recherche exclut d'autres manières de percevoir les sciences.

<sup>ii</sup> La répartition des fonds entre la recherche privée et publique doit être repensée, et la compétitivité doit inclure des critères d'externalités positives pour la société et l'environnement. Afin de répondre aux préoccupations majeures des citoyen·nes en matière de défis sociaux et environnementaux, il est essentiel de promouvoir des recherches intégrant pleinement les Sciences Humaines et Sociales. Ce type de recherche, qui offre des bénéfices multiples tels que la réduction des coûts et une efficacité accrue des résultats, devrait constituer le modèle de la recherche publique et servir d'exemple pour la recherche privée.

<sup>iii</sup> Intitulée « Convention Citoyenne de Programmation de la Recherche » (CCPR), [cette initiative appliquerait le cadre méthodologique formulé par Sciences Citoyennes depuis plusieurs années](#). Cet outil démocratique, [légitimé par une documentation scientifique solide et par un fort soutien de la société civile](#), se déroulerait en trois étapes.

La première étape consisterait à tirer au sort une quinzaine de citoyen·nes, choisis pour leur diversité socioprofessionnelle et non affiliés à des groupes de pression. Ces citoyen·nes recevraient une formation dispensée par des expert·es reconnu·es aux opinions variées. La deuxième étape impliquerait des débats et des dialogues avec des personnalités extérieures, sous la supervision d'un comité de pilotage garantissant l'objectivité du processus. Enfin, la troisième étape permettrait aux citoyen·nes de formuler leurs avis sur les questions traitées.

Cette convention citoyenne serait organisée sous l'égide de la Commission européenne, de manière transparente : l'ensemble des informations la concernant seraient publiques, y compris les profils des expert·es, du comité de pilotage et des citoyen·nes (après la délibération). La CCPR aurait un pouvoir prescriptif sur au moins 10% du budget total de la recherche. Par la suite, une deuxième convention citoyenne, plus restreinte, pourrait préciser les thématiques de recherche intégrées dans ces 10%, éventuellement en s'inspirant librement du [rapport produit par le collectif Horizon TERRE](#).

<sup>iv</sup> La nature de ce chiffre peut soulever des questions, tant par son ampleur que par son exactitude.

Concernant sa proportion, [soit 10 % du budget total, nous le considérons comme un minimum suffisant](#). Ce budget représente un point de départ qui permettrait de lancer le dispositif et de donner aux citoyen·nes l'occasion de prouver leur efficacité. Cette confiance initiale pourrait ainsi poser les bases de la pérennisation du dispositif.

Quant à son exactitude, nous estimons que 10 % constitue un juste milieu, à la fois symbolique et pragmatique. Un point de départ à 5 % aurait été principalement symbolique, les moyens alloués ne permettant pas une production de connaissances pertinentes et favorables à de réels changements sociétaux. En revanche, un point de départ à 20 % représenterait un risque pour les pouvoirs publics, qui devraient débloquer une somme importante pour un dispositif sur lequel ils ont encore peu de visibilité.

<sup>v</sup> Dans les projets de recherche initiés dans le cadre des précédents programmes-cadres européens, [la participation de la société civile a souvent été entravée par un « cens caché »](#). Une étude quantitative menée sur les 9297 projets de recherche du PCRD7 a révélé que les projets répondant à l'impératif participatif (représentant seulement 21 % des projets dont les membres ont répondu au questionnaire) n'ont généralement pas réussi à placer les citoyen·nes sur un pied d'égalité avec les chercheur·es. En effet, soit les tâches confiées aux citoyen·nes dans ces projets étaient marginales (rôle de test, de validation ou de diffusion des résultats) avec une influence limitée sur les choix et les sujets abordés (créant de la frustration), soit ils parvenaient à assumer des rôles plus importants grâce à leur proximité déjà existante avec le monde de la recherche (50 % des principaux participants issus de la société civile possédaient un doctorat) ou grâce à leur expertise militante du sujet (ce qui les excluait néanmoins de la définition du protocole scientifique). Les dispositifs actuels sont donc loin d'être inclusifs, activant un mécanisme de cens caché où les individus issus de la « société civile » sont en réalité ceux qui possèdent une certaine compétence sur le sujet et se sentent légitimes à intervenir. Cette analyse invoque la nécessité de prévoir des critères d'évaluation spécifiques permettant de caractériser la qualité de la participation dans les projets à venir.

#### **Contacts**

##### **Courriel :**

Sciences Citoyennes : [contact@sciencescitoyennes.org](mailto:contact@sciencescitoyennes.org)

##### **Sites web :**

Sciences Citoyennes : <https://sciencescitoyennes.org>

Horizon TERRE : <https://horizon-terre.org>